

HONORAIRES À L'ACTE/FORFAITS

Les honoraires à l'acte sont de loin la forme de rémunération des services la plus courante et, en même temps, la plus importante source de revenus. Normalement, on détermine d'avance les honoraires selon les estimations du temps d'exécution nécessaire établies par l'expert de l'OPCI, et le prix du contrat est généralement fixe.

Par ailleurs, on peut définir un bloc de services standard ou un nombre normal d'heures pour chaque mandat à exécuter. En général, les tentatives de normalisation de services en fonction d'un prix standard ne se sont pas avérées des expériences heureuses. Les tentatives pour définir un temps standard — p. ex., 40 heures consacrées à la prestation de services personnalisés pour un nouveau venu sur le marché — ont mieux réussi.

Les organismes de certains pays prélèvent des commissions, des frais de conclusion de transaction et des redevances, selon le succès que connaît le programme de commercialisation auquel contribue l'OPCI. Le principe de cette politique est le suivant : l'exportateur

reçoit des services et il verse un montant forfaitaire au moment d'une vente, le plus souvent dans le cadre de projets majeurs.

FRAIS DIVERS

Exemples de frais divers exigés par certains OPCI :

- Publications
- Vérification du crédit
- Participation à des événements
- Commandite
- Location d'installations
- Certification
- Services de soutien pour des missions

Si vous voulez en savoir davantage sur les conclusions à tirer de cette étude, ou si vous avez des questions ou des commentaires à formuler, téléphonez à Alexandra Wood (TBX) au 996-4875 ou consultez la section du site intranet de l'IMR consacrée à la faisabilité des frais de service (<http://folio.lbp/pmi-imr/>).

Panne des systèmes informatiques en l'an 2000 : conséquences pour le commerce extérieur du Canada

Le CANADA, dont près de 40 p. 100 du produit intérieur brut dépend des exportations, pourrait s'avérer particulièrement vulnérable au manque de préparation général dans l'éventualité d'une défaillance des systèmes informatiques le 1^{er} janvier 2000.

Un comité directeur, composé de représentants des directions générales du Ministère, a été créé pour informer la haute direction des conséquences d'une telle défaillance pour notre sécurité et nos intérêts économiques. Cependant, ce comité ne se penchera pas sur le problème de la conformité des systèmes informatiques du Ministère, problème

dont s'occupe plus particulièrement le Bureau de projet de l'an 2000.

Le comité recueille des renseignements sur le niveau de préparation de nos partenaires commerciaux pour l'an 2000 et tente de déterminer l'incidence de ce facteur sur les intérêts commerciaux du Canada. La fermeture possible des postes de douane à l'étranger, lors d'une panne attribuable à la non-conformité à l'an 2000, est un exemple des renseignements qui intéressent le comité.

Vous entendrez parler de plus en plus de cette question à l'approche de l'an 2000.

On voit les obstacles lorsqu'on détache son attention de son but.

— *Cossman*